



**APPEL À CANDIDATURES POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE  
FORMATION DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE  
RECHERCHE EN VUE DE LEUR HABILITATION  
CAMPAGNE 2023**

**1. Contexte et justification**

L'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (AMAQ-SUP) est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

L'AMAQ-SUP a été créée par la Loi n°2018-034 du 27 juin 2018 sous la forme d'une Agence nationale d'évaluation afin de consolider et promouvoir les réformes engagées dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au cours des deux dernières décennies (modernisation de la gouvernance des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) ; contractualisation ; institution du système Licence-Master-Doctorat (LMD), mise en place d'un système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur, etc.).

La mission principale de l'AMAQ-SUP est de contribuer à garantir la qualité du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique malien, de ses institutions et de ses programmes de formation. Outre les IESR publiques et privées et leurs programmes de formation qu'elle évalue, ses compétences s'étendent également aux activités de recherche.

Dans le cadre de l'exécution de ses missions, après une phase transitoire de cogestion avec la DGESRS et une première campagne en 2022, l'AMAQ-SUP lance une deuxième campagne d'évaluation des programmes de formation dont la finalité est de fournir les éléments de prise de décision et d'orientation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) pour l'habilitation des formations dispensées dans les institutions publiques et les établissements privés d'enseignement supérieur. Cette deuxième campagne se déroulera sous forme de vagues d'évaluation des formations en tenant compte des moyens de l'AMAQ-SUP.

Le présent appel à candidature s'adresse aux Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) publiques et aux Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur

(EPES) souhaitant soumettre leurs programmes de formation à l'évaluation de l'AMAQ-SUP en vue d'obtenir la reconnaissance nationale (habilitation) qui se matérialise par l'arrêté d'habilitation.

## 2. Conditions à remplir

Pour être éligibles, les conditions suivantes doivent être remplies par les IESR publiques et les EPES :

- avoir un acte de création de l'IESR ou de l'EPES (arrêté, décret, ordonnance, loi) ;
- avoir une autorisation d'ouverture des programmes concernés (arrêté, délibération du Conseil d'Université ou du Conseil d'Administration) ;
- avoir au moins une promotion de diplômés sur le marché de l'emploi (PV de délibération d'admission définitive ou tout autre document pertinent).

## 3. Composition du dossier de candidature

Les éléments de preuve (documents écrits) attestant les conditions à remplir au point 2 du présent appel à candidatures.

## 4. Dépôt des candidatures

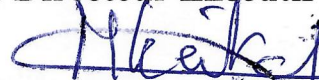
Les IESR et les EPES qui souhaitent soumettre des programmes de formation à l'évaluation aux fins d'obtenir une habilitation sont priés de déposer leurs dossiers de candidature à l'AMAQ-SUP (colline de Badalabougou contigüe au Rectorat de l'USJPB) sous bordereau, conformément aux éléments énumérés au point 2 du présent appel à candidatures, au plus tard le **mardi 30 avril 2024 à 16 heures**.

## 5. Lancement des évaluations

Après la clôture de la phase de candidature, un atelier de lancement de l'évaluation sera organisé à l'intention des institutions publiques et des établissements privés d'enseignement supérieur (IESR/EPES) dont les dossiers sont jugés recevables, en vue de partager la méthodologie/procédure de l'évaluation des formations (référentiel d'évaluation, guide d'accompagnement, et canevas de rédaction du rapport d'autoévaluation).

Bamako, le 15 mars 2024

**Le Directeur Exécutif**



**Dr Abdel Kader KEITA**

*Maitre de Conférences*

